

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le dix huit juin, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du null null null.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Elisa MARTIN, 1ere Adjointe, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Claude COUTAZ
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Hakim SABRI
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Sonia YASSIA
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Patrice VOIR
M. Paul BRON donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER

Absents excusés :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Secrétaire de séance : M. Hakim SABRI

D20180618_17 - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale

SEANCE DU 18 JUIN 2018

17-(4906). ACTION SOCIALE_ : Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale

Monsieur Alain DENOYELLE et Madame Kheira CAPDEPON exposent,

Mesdames, Messieurs,

AG2R LA MONDIALE, 1er groupe de protection sociale en France, propose une gamme complète de produits et services en retraite, épargne, prévoyance et santé. Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un mode de protection sociale qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. A ce titre, il consacre chaque année plusieurs millions d'euros à son fonds d'action sociale réglementaire pour aider les personnes fragilisées et soutenir des initiatives individuelles et collectives dans le domaine du logement, de la prévention santé, de l'aide aux aidants, et de l'accompagnement vers l'emploi des publics fragilisés.

La Ville de Grenoble et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) portent des politiques publiques autour de la santé et de l'action sociale qui visent à favoriser l'accès aux droits des personnes, notamment des plus vulnérables et la cohésion sociale. La Ville et le CCAS mènent notamment des actions pour favoriser l'accès aux soins de tous et s'inscrit dans une dynamique de maintien à domicile et d'accompagnement des personnes âgées par des services adaptés à leur niveau d'autonomie et à leurs choix.

Depuis plusieurs années, le CCAS de la ville de Grenoble travaille avec AG2R La Mondiale sur un certain nombre de projets ponctuels (par exemple, la précarité énergétique).

Aujourd'hui, les 3 acteurs (Ville, CCAS et AG2R) ont identifié l'opportunité de travailler de façon plus transversale sur des projets à plus long terme autour d'axes d'interventions et de publics communs.

C'est pourquoi il est proposé de construire un partenariat de la façon suivante : AG2R La Mondiale octroie au CCAS et à la Ville une enveloppe de 100 000 euros par an sur trois ans (2018-2020) pour permettre le développement d'actions relevant des 2 axes d'intervention suivants :

Axe 1 : Prévention des situations de vulnérabilité sanitaire, économique et sociale des personnes âgées à domicile comme en établissement.

Les actions proposées visent à :

- Prévenir les situations de précarité budgétaire liées au passage à la retraite,
- Faciliter l'accès aux droits,
- Renforcer le dispositif de médiateurs pairs en santé, initié en 2016, sur de nouveaux quartiers de Grenoble,
- Mieux identifier le repérage des situations d'isolement des personnes âgées en s'appuyant sur les services du CCAS et de la Ville et proposer des actions correctives,
- Favoriser la mobilité des personnes en perte d'autonomie,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par des investissements en matériel adapté.

Axe 2 : Développement de prestations d'accompagnement individuelles et collectives à destination des personnes et aidants familiaux, notamment via l'animation d'ateliers bien-être à destination des personnes âgées et de leurs aidants.

Dans le cadre de ces orientations et dans le respect de l'enveloppe financière octroyée, la Ville et le CCAS proposent donc des projets innovants qui sont présentés, amendés et validés dans un comité de pilotage auquel participent des élus de la Ville, du CCAS et des administrateurs d'AG2R. La gouvernance de ces actions en partenariat est donc assurée par les élus ville et CCAS et les administrateurs AG2R LM dans une logique de co-construction. Le portage technique est assuré par la direction de l'Intervention et de l'Observation Sociales du CCAS. Les administrateurs d'AG2R La Mondiale peuvent également participer à des comités de pilotage ou des événements concernant les différents projets financés.

Les projets identifiés concernent à minima les services et missions Ville et CCAS suivants : Ville Amie des Aînés, Direction de la Santé Publique et Environnementale, Direction Action Territorialisée, Service de Soins Infirmiers A Domicile, Restauration à Domicile, Pôle Inclusion Financière, Service Social Personnes Agées, Équipe Spécialisée Alzheimer, Maison des Aidants Denise Belot, Accueil de jour Les Alpins, Résidence Autonomie Saint Laurent.

Il est proposé de signer une convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de la ville de Grenoble et AG2R La Mondiale, qui prendra effet à compter de la date de signature et pour une durée de trois ans.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 05 juin 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale**
- **d'autoriser le versement à la Ville de Grenoble par AG2R La Mondiale de 100 000 euros pour l'année 2018.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Alain DENOYELLE

Affichée le : 21 juin 2018